



Compte rendu de la Réunion de Conseil Municipal du 09 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf Avril à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Stéphane IDLAS, Maire, dûment convoqués le trois avril deux-mil vingt-quatre.

Présent(s) : IDLAS Stéphane ; BERHAULT Pierre ; BERTHELOT Sylvaine ; CREIGNOU Louis ; LAGRÉE Brigitte ; FRAUCIEL Philippe ; PERDRIEL Jeanine ; POTIER Denis ; PRIOUL Mickaël ; TABRIZI Paulina ; MACÉ Marie-Stéphane ; LESAVETTIER Fabienne

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absent(e) excusé(e) : Néant

Absent non excusé : M. A. PIRON ; M. F. LIBOR.

Le secrétariat a été assuré par : Monsieur Pierre BERHAULT.

Le Procès-verbal de la séance du 05 Mars 2024 n'ayant fait l'objet d'aucune observation ou remarque particulière, celui-ci est approuvé.

ORDRE DU JOUR

Finances :

⇒ Vote du Budget Voirie 2024.

⇒ Attribution des subventions 2024 et renouvellement conventions CLSH.

⇒ Vote du budget Principal 2024.

⇒ Vote du taux de Fongibilité des crédits.

⇒ Vote des taux d'impositions.

C.M.J. :

⇒ Demande d'une participation financière pour les adultes conviés à la visite de l'Assemblée Nationale avec le C.M.J.

0109042024 : Vote du budget voirie 2024.

Monsieur l'Adjoint à la voirie présente le budget qui pourrait être retenu pour l'exercice 2024 précisant que, pour des raisons de contraintes budgétaires, les travaux situés à « la Nolière » sont repoussés. La proposition se résume donc de la manière suivante :

<i>Section de fonctionnement</i>	
frais de travaux	32 443.76 €
frais de gestion	<u>48 861.07 €</u>
TOTAL	81 304.83 €
<i>Section d'investissement</i>	
total des travaux prévus	33 312.00 €
dont il convient de compléter avec les sommes suivantes :	
⇒ déficit d'investissement 2023	6 613.59 €
⇒ récupération de la T.V.A. de l'exercice 2021 ...	- 5 979.58 €
⇒ amortissements.....	<u>- 347.62 €</u>
TOTAL	33 598.39 €

Formant un total de 114 903.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition du budget de voirie qui vient de lui être présentée.

0209042023 : Attribution des subventions 2024.

Madame l'Adjointe chargée du domaine associatif, rend compte du travail effectué par la Commission dans le domaine des subventions susceptibles d'être allouées en 2024, lesquelles sont réparties en quatre catégories. Chacune des propositions a été basée sur le dossier financier présenté, ainsi que sur les actions envisagées.

Elle tient tout d'abord à rappeler quelques critères indiqués par le code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- *la subvention doit répondre à un besoin financier de l'association pour assurer son fonctionnement.*

L'aide ne doit donc en aucune façon contribuer à une capitalisation de sa trésorerie.

- *l'activité de l'association doit être non lucrative.*

- *les subventions aux associations doivent être d'intérêt local.*

Il est par ailleurs indiqué que la base retenue pour le calcul de la D.G.F. en 2024, à savoir 1 366 habitants, est appliquée aux participations calculées selon le nombre d'habitants.

Il est indiqué au Conseil que la subvention attribuée à l'association « Société d'Agriculture du Canton de Fougères Nord » pour l'exercice 2023 n'a pas été versée.

Madame Brigitte LAGRÉE et Monsieur Pierre BERHAULT directement concernés, respectivement en tant que Présidente et Vice-Président de « Beaucé Animation », ne prennent pas part à la décision relative à cette Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'accorder les aides suivantes au titre de l'exercice 2024 :

Associations	Siège Social	Attribution (en €)
U.N.C. / A.F.N. / Soldats de France	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	200.00
Comité de Gestion du Plan d'eau	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	400.00
A.P.E. de l'école publique de Beaucé	Ecole publique 2 rue de Paris 35133 Beaucé	500.00
Bocage Football Club (B.F.C.)	Mairie de Luitré 14 rue de Normandie 35133 Luitré	(3 € x 1 366 h) 4 098.00
Association sportive et culturelle	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	200.00
Chorale Saint Martin	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	200.00
Groupement des Jeunes du Bocage Fougereais	Salle Olympie 1 allée des acacias 35133 Beaucé	(3 € x 1366h) 4 098.00
Club du Muguet	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	300.00
Beaucé Animation	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	200.00
A.D.M.R.	6 Avenue de Bretagne 35133 Fleurigné	(0.50 € x 1 366 h) 683.00
O.C.A.S.	Mairie, 15 Rue du Relais 35133 La Chapelle Janson	(2.70 € x 1 366) 3 688.20
Résidence St Gilles	14 Rue de Normandie 35133 LUITRÉ-DOMPIERRE	100.00
L'outil en main		300.00
Restaurant du Coeur	15 Bis rue de la Roberdière 35000 RENNES	200.00
Mr Jérôme BEAUMONT (Réf. : délib. n° 0529032022)	« Les Arons » 35133 BEAUCÉ	350.00
Société chasse St HUBERT (piégeage ragondin)		200.00
BAGAD : festivités des 70 ans		300.00
Société d'Agriculture du Canton de Fougères Nord		423.46
	Total des subventions attribuées	16 440.66 (hors CLSH)

DÉCIDE de procéder à la régularisation et au versement de 423.46 € à l'association « Société d'Agriculture du Canton de Fougères Nord » pour l'exercice 2023.

Renouvellement des conventions CLSH pour 2023.

Le conseil souhaite plus d'informations au sujet de l'augmentation de la tarification pour la convention CLSH de La Chapelle-Fleurigné et repousse donc le renouvellement au prochain conseil.

0309042023 : Vote du budget communal 2024.

Monsieur le Maire expose le projet du budget communal 2024 d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à **3 118 921.78 €** réparties ainsi :

- dépenses de fonctionnement	1 466 348.71 €
- dépenses d'investissement.....	1 652 573.07 €
	3 118 921.78 €

Ces dépenses sont couvertes par les recettes suivantes :

- recettes de fonctionnement	1 466 348.71 €
- recettes d'investissement.....	1 652 573.07 €
formant un total de.....	3 118 921.78 €

Les excédents reportés sont les suivants :

- Fonctionnement	409 420.90 €
- Investissement	182 101.46 €
formant un total de.....	591 522.36 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil :

- que le budget proposé a été élaboré sans augmentation des taux d'imposition.
- qu'il est prévu une poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- et que malgré un contexte économique défavorable et plus contraint, les investissements proposés demeurent conformes aux objectifs de la mandature dont l'essentiel s'inscrit dans une meilleure approche environnementale.

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget étaient nécessaires au bon fonctionnement des services communaux, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vote le projet de budget tel qu'il vient de lui être présenté.

0409042024 : Vote des taux d'imposition directs 2024.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant que les produits prévisionnels de référence mentionnés dans l'état 1259 permettent de porter à l'équilibre le budget 2024, Monsieur le Maire propose en conséquence de maintenir les taux de 2023.

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- ⇒ taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **38.50 %**
- ⇒ taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **47.22 %**
- ⇒ taxe d'habitation (TH) : **16.63 %**

- charge Monsieur le Maire :

- ⇒ de notifier cette décision aux services préfectoraux
- ⇒ de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

0509042024 : Vote du taux de fongibilité des crédits.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Pour l'exercice 2024 : - Montant des dépenses réelles :
- Fonctionnement : **678 330.10 €**
- Investissement : **1 607 173.07 €**

- Montant des virements de crédits autorisés :
- Fonctionnement : **50 874.76 €**
- Investissement : **120 537.98 €**

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

0609042024 : Demande de participation financière pour la sortie CMJ : Visite de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une sortie est prévue le vendredi 3 Mai 2024 afin de visiter l'Assemblée Nationale avec le C.M.J de Beaucé et de Maen-Roch. De plus, une croisière est proposée afin de compléter la programmation de la journée.

Le nombre de place étant de 25 dans le bus, il a été proposé à divers acteurs de la commune de participer à cette sortie afin de le compléter. Il sera demandé aux adultes une participation forfaitaire de 25 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE une participation de 25 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires telles que la modification de la régie actuelle afin d'encaisser ces participations.

Questions diverses :

- Un courrier d'une résidente relative à l'aménagement de la zone d'activité de Beauséjour a été lu au Conseil Municipal. Monsieur le Maire est chargé de lui répondre.

- Plusieurs points ont été discutés concernant l'aménagement du P.C.S.I. :

- La recherche d'un nom avec plusieurs idées évoquées
- La proposition de l'assistant maître d'œuvre d'un panneau d'affichage, lequel sera retravaillé en commission.
- La mise en place d'un accès aux personnes en situation de handicap sur l'un des terrains de pétanque.

Les inaugurations des deux projets (RN12 et P.C.S.I.) seront évoquées lors de la prochaine réunion du Conseil.

La séance a été déclarée close à 22 h 15.

Le Président
Stéphane IDLAS

La Secrétaire de séance
Jeannine PERDRIEL